

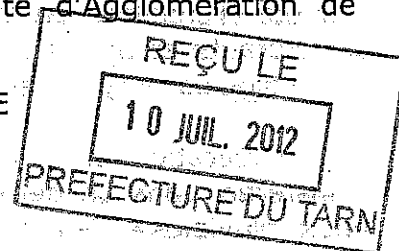
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 3 JUILLET 2012 À 18 HEURES 30

N° 2 - 123 / 2012 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2011

L'An Deux Mille Douze, le 3 juillet 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 3 juillet 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
 Secrétaire : monsieur Claude JULIEN



Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFRY, Jean ESQUERRE, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Robert PAGGI, Claude COSTES, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, William NION, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 41

Votants (titulaires, suppléants votants) : 34

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 3 JUILLET 2012

N° 2 - 123 / 2012 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2011

Pilote : Assainissement

Services concernés : Direction Générale des Services, Finances et Budget

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

Par délibération en date du 17 février 2004, le conseil communautaire a décidé de se doter, dans un premier temps, de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement », les réseaux structurants correspondant aux « réseaux à créer et/ou existants pour permettre l'abandon des stations d'épuration, depuis le site de ces anciennes stations jusqu'à la station sur laquelle a lieu le traitement. »

L'arrêté préfectoral du 29 avril 2004 a statué sur le transfert de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement » des communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, à compter du 1^{er} mai 2004.

Par délibération en date du 8 décembre 2009, le conseil communautaire a décidé de transférer, dans un deuxième temps, la compétence « réseaux de collecte et gestion des eaux pluviales », les réseaux structurants correspondant aux « réseaux à créer et/ou existants pour permettre l'abandon des stations d'épuration, depuis le site de ces anciennes stations jusqu'à la station sur laquelle a lieu le traitement. »

L'arrêté préfectoral du 30 décembre 2009 a statué sur le transfert de la compétence « réseaux de collecte et gestion des eaux pluviales » des communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Conformément au décret du 6 mai 1995, abrogé le 7 avril 2000 (décret n°2000-318), je vous présente pour information le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Ce rapport a été présenté en conseil d'exploitation de la régie assainissement le 20 juin 2012, en bureau communautaire le 26 juin 2012 et en commission consultative des services publics locaux le 29 juin 2012.

Conformément au décret du 3 juin 1994, consolidé le 23 mars 2007, chaque commune de l'agglomération a délimité les parties de son territoire dans lesquelles la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif ne se justifierait pas, pour des raisons liées à l'urbanisation (densité de population, type d'habitat), à l'environnement et à son coût.

Ce zonage a permis l'établissement de cartes d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, accompagnées de notices explicatives et fait l'objet, pour la majorité des communes, d'une enquête publique.

A contrario, le décret du 3 juin 1994, consolidé le 23 mars 2007, définit une agglomération comme étant une zone dans laquelle la population ou les activités économiques sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux usées pour les acheminer vers un système d'épuration unique. La notion de préservation du milieu récepteur y est à privilégier.

A la fin de **l'exercice 2011**, le nombre **d'abonnés au service assainissement collectif** était de **34 946**. La population raccordée est estimée à **69 660 habitants** sur l'ensemble de la communauté d'agglomération, soit un ratio de **2 habitants par abonné**.

3 940 660 m³ ont été comptabilisés aux abonnés du territoire de l'agglomération sur l'exercice complet 2011, soit une **augmentation de 0,77 %** par rapport à 2010.

2011 a vu notamment :

- la mise en route du digesteur, la réception du marché de génie civil et la poursuite de la mise en observation des files EAU, AIR et BOUES de la nouvelle station d'épuration de la Madeleine à Albi
- l'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration de moins de 2 000 EH notamment par la réalisation d'ouvrages de surverse adaptés sur les lagunes, permettant l'élimination des lentilles en surface, et la floculation des boues d'aération à la ZAC Albipôle ;
- l'amélioration de la sécurité et la fiabilisation de fonctionnement des postes de relevage, en particulier celui du Pont Neuf à Albi ;
- l'adaptation du SPANC aux 50 nouvelles filières individuelles agréées et l'incitation technique et financière à la réhabilitation des installations classées forte pollution ;

Parallèlement sur les communes d'Albi, Arthès, Cambon, Labastide-Dénat, Le Séquestre, Marssac, Puygouzon, Saint-Juéry, plus de 14 km de réseaux ont été remplacés ou réhabilités (mise en séparatif) et 700 branchements repris.

Pour la commune de Marssac, le compte-rendu technique et financier de gestion du service de collecte et de traitement des eaux usées du délégataire, à savoir la société Veolia eau, a été remis à la collectivité au 30 mai 2012, comme le prévoient les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1411-3. Il est disponible à la consultation au service assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Cette date marque également la fin du contrat de délégation de 10 ans. L'exploitation des ouvrages (réseaux, postes de relevage, station) est reprise en régie.

Dans le cadre de l'auto surveillance des réseaux et station de traitement, le service départemental de police de l'eau du Tarn a déclaré l'agglomération d'assainissement d'Albi est conforme en collecte, équipement et performance pour l'exercice 2011.

La part « traitement des eaux usées » de la redevance communautaire appliquée **du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011** a été maintenue à **0,63 € HT le m³**.

La part « collecte des eaux usées » de la redevance communautaire appliquée **du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011** a été maintenue, reprenant les tarifs communaux adoptés au plus tard le 31 décembre 2009.

Le prix moyen (rapport au nombre d'abonnés) du service assainissement, comprenant le service collecte communal et le service traitement communautaire, pour une facture de 120 m³, est de **1,41 € TTC le m³**, taxe de modernisation des réseaux de collecte réclamée par l'agence de l'eau comprise.

Pour information, le **prix moyen 2010 du m³ assaini**, issu de l'observatoire des prix de l'eau de **l'Agence de l'Eau Adour Garonne** est de **1,55 euros HT**.

En matière d'assainissement non collectif, une campagne de diagnostic des d'installations d'assainissement individuel existantes a été lancée de 2007 à 2010 par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) communautaire créé le 1^{er} janvier 2006, au titre du contrôle obligatoire des installations d'assainissement individuel.

Ce service recouvre les activités suivantes :

- le contrôle de conception et de réalisation des installations individuelles nouvelles,
- le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations individuelles existantes

Le contrôle des installations neuves est effectué par un technicien de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois recruté à cet effet.

En 2011 :

- **142 filières ont été validées** et sont en attente de réalisation
- **84 contrôles de réalisation** ont été effectués, avec **aucune non-conformité** relevée.

Le diagnostic des installations existantes, qui a été confié à un prestataire extérieur (Veolia Eau) désigné pour 4 ans (temps de contrôle des 4 900 installations existantes sur l'ensemble du territoire de l'agglomération).

832 installations ont été contrôlées en 2011 classées pour :

- 11% conformes sans pollution
- 46% non conformes sans pollution
- 22% non conformes faible pollution
- 21% non conformes forte pollution.

Toutes les installations n'ayant pas été contrôlées en 5 ans, le contrôle diagnostic a été prolongé d'une année supplémentaire. Le service est en effet confronté à des refus déguisés, les propriétaires ne donnant pas suite au rendez-vous qui leur est fixé. Après un dernier rappel, ces derniers verront leur installation classée par défaut non conforme.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 décembre 2006,

VU le décret du 6 mai 1995, abrogé le 7 avril 2000 (décret n°2000-318),

VU la commission consultative des services publics locaux du 29 juin 2012,

VU le rapport annuel 2011 ci-annexé et présenté pour information,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE pour information de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'exercice 2011.

PREND ACTE de la remise des comptes-rendus techniques et financiers 2011 du délégataire sur la commune de Marssac sur Tarn avant le délai légal du 1er juin 2012.

Pour extrait conforme,
Fait le 3 juillet 2012,

Le Président,

Philippe

